



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 7 MARS 2025

Affaire n° 21-20250307

Attribution du marché de construction d'ouvrages de franchissement dans le secteur Philidor Técher / Coin Tranquille

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

13 mars 2025

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités - Article L.2121-25

Dates de convocation

1ère convocation : le
21 février 2025

2ème convocation :
le 26 février 2025

Motif : Passage du cyclone Garance

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 30
- représentés : 13
- absent : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi sept mars à dix sept heures, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle des délibérations, sous la présidence de Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Gilberte Lauret-Payet, Jean Richard Lebon, Marie Héléna Genna-Payet, Marcelin Thélis, Mansour Zarif, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Albert Gastrin, Serge Técher, Véronique Fontaine, Jean Philippe Smith, Noéline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Antoine Lebian

Étaient représentés :

Laurence Mondon par Mimose Dijoux-Rivière, Bernard Picardo, par Patrice Thien-Ah-Koon, Marie-Lise Blas par Augustine Romano, Liliane Abmon par Marie Héléna Genna-Payet, Dominique Gonthier par Josian Soubaya Soundrom, Sylvie Leichnig par Doris Técher, Henri Fontaine par Daniel Maunier, Francemay Payet-Turpin par Catherine Turpin, Martine Corré par Antoine Lebian, Evelyne Robert par Jean Philippe Smith, Allan Amony par Albert Gastrin, Nadège Domitile-Schneeberger par Nathalie Bassire, Anissa Locate par Marcelin Thélis

Étaient absents :

Jean-Pierre Georger, Serge Sautron, Eric Ah-Hot, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Augustine Romano est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 21-20250307

Attribution du marché de construction d'ouvrages de franchissement dans le secteur Philidor Técher / Coin Tranquille

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'appel d'offres ouvert lancé le 1er juillet 2024, relatif à la construction d'ouvrages de franchissement dans le secteur Philidor Técher / Coin Tranquille,

Vu le rapport n° 21-20250307 présenté au Conseil municipal du 7 mars 2025,

Considérant que la consultation se décompose en 3 lots :

- Lot 1 : constructions d'ouvrages de franchissement sur les 2 radiers suivants :
 - n° 6 sur le chemin Philidor Técher au droit de la Ravine Blanche
 - n° 7 sur le chemin Philidor Técher au droit de la Ravine Blanche
- Lot 2 : constructions d'ouvrages de franchissement sur les 3 radiers suivants :
 - n° 10 sur le chemin Philidor Técher au droit de la Ravine Bras Creux
 - n° 11 sur le chemin Philidor Técher au droit de la Ravine Bras Creux
 - n° 88 sur le chemin Coin Tranquille au droit de la Ravine Bras Creux
- Lot 3 : constructions d'ouvrages de franchissement sur les 3 radiers suivants :
 - n° 5 sur le chemin Philidor Técher au droit de la Ravine Don Juan
 - n° 15 sur le chemin Philidor Técher au droit de la Ravine Bras Creux
 - n° 37 sur le chemin Anthony Payet au droit de la Ravine Bras Creux

n° 90 sur le chemin Coin Tranquille au droit de la Ravine Bras Creux,

Considérant que la consultation a fait l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, au Journal Officiel de l'Union Européenne et localement au journal Zinfos974,

Considérant les 8 plis reçus à la date limite de remise des offres, le 19 août 2024 :

- 1- SAS GRANDS TRAVAUX DE L'OCEAN INDIEN (GTOI)
- 2- GROUPEMENT PICO OCEAN INDIEN / ETPO REUNION
- 3- ROCS
- 4- SBTPC SOGEA REUNION
- 5- NAOTERA BTPT
- 6- RAZEL BEC / RAZEL BEC REUNION
- 7- EIFFAGE GENIE CIVIL REUNION
- 8- SARL LTH

Considérant l'avis favorable émis par la Commission d'Appel d'Offres le 30 janvier 2025,

Considérant que selon l'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales, les marchés passés selon une procédure formalisée, mais dont le montant estimé est inférieur au seuil européen, ne sont pas attribués par la Commission d'Appel d'Offres mais par l'assemblée délibérante,

Considérant que les travaux font l'objet d'une demande de subvention auprès du FEDER avec une part de financement de 85% de l'Europe et 15% sur fonds propres communaux,

Considérant que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 23, compte 2315,

Le Conseil municipal,
réuni le vendredi 7 mars 2025 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Approuve à l'unanimité

Article 1 la passation des marchés avec les candidats suivants :

Lot	Désignation	Titulaire	Montant estimatif en € TTC
1	Radiers n°6 et n°7	SBTPC SOGEA REUNION 28 RUE JULES VERNE, ZIC N°2, BP013 - 97824 LE PORT Directeur Régional adjoint : Guillaume COGNARD	1 990 125,73 €
2	Radiers n°10, n°11 et n°88	SBTPC SOGEA REUNION 28 RUE JULES VERNE, ZIC N°2, BP013 - 97824 LE PORT Directeur Régional adjoint : Guillaume COGNARD	1 952 891,50 €
3	Radiers n°5, n°15, n°37 et n°90	NAOTERA BTPT 34 chemin balance, 97440 SAINT-ANDRÉ Gérant : Vianney SETTAMA	1 336 728,69 €

Article 2 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,
Augustine Romano, 4ème adjointe**

**Par délégation de fonction,
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**